

Communiqué de presse

PK Rück: étude

Plein phare sur le 2^e pilier: évolution de l'invalidité depuis 2012 et perspectives

PK Rück étude 2024

Schaan/Zurich, le 31 mars 2025

Contexte et objectifs

En 2014, en collaboration avec l'Institut pour le secteur des assurances de la Haute école de Saint-Gall, PK Rück a publié une première étude sur l'évolution de l'invalidité en Suisse. L'objectif était de mieux comprendre quels facteurs étaient susceptibles d'influencer le nombre de nouvelles rentes. À cet effet, des données de l'assurance-invalidité fédérale (AI) allant de 1996 à 2012 ont été évaluées. En outre, une enquête a été réalisée à l'été 2013, avec près de 40 facteurs d'influence possibles. Les facteurs n'avaient toutefois pas été pondérés. Les prévisions reposaient sur le nombre de nouvelles rentes AI en 2012. La question centrale était la suivante: Comment ce chiffre va-t-il évoluer au cours des cinq prochaines années?

Étude de l'invalidité 2024: expertise, données et perspectives pour le 2^e pilier

La présente étude permet de vérifier les suppositions d'alors: quelles sont les prévisions de l'époque qui se sont réalisées? Dans la première partie, les prévisions de la 1^{re} étude AI sont examinées: au bout de cinq ans, puis d'un peu plus de dix ans, l'évolution des nouvelles rentes AI est retracée. Des constatations importantes pour le deuxième pilier et des rapprochements avec le cercle des personnes assurées sont recherchés. Parallèlement, dans la deuxième partie de la nouvelle étude AI, une prévision réalisée en novembre 2024 couvre les cinq prochaines années. 606 spécialistes ont été interrogés; ils donnent, en plus des prévisions, des informations générales utiles sur l'évolution de l'invalidité. Dans la troisième partie de l'étude, les données de PK Rück relatives à l'incapacité de travail ont été analysées. Celles-ci mettent en lumière le lien entre l'incapacité de travail et l'invalidité.

Principales conclusions de l'étude

Dans l'étude AI 2014, une évolution stable avait été prévue pour la période allant jusqu'en 2017 sur la base des données disponibles jusqu'en 2012. Cette prévision s'est confirmée: le nombre de nouvelles rentes est resté stable. La situation s'est toutefois nettement modifiée à partir de 2017. Au cours des six années suivantes, le nombre total de nouvelles rentes AI a augmenté de 42 % au total, et d'au moins 34 % chez les assurés de la prévoyance professionnelle. Ces taux d'augmentation sont nettement supérieurs à la croissance démographique sur la même période, qui était de seulement 9 % et 14 % pour les personnes ayant un revenu supérieur à 26 000 francs. La croissance des maladies psychiques, qui sont la cause la plus fréquente d'invalidité dans presque tous les groupes d'âge, est particulièrement frappante. Cependant, presque toutes les autres causes ont également augmenté, de sorte que l'augmentation du nombre de cas d'invalidité ne saurait s'expliquer uniquement par des maladies psychiques.

Prévision des experts: dans leur estimation de l'évolution des nouvelles rentes AI du deuxième pilier, Les experts interrogés, issus de divers horizons professionnels, montrent une tendance claire: **80 % des participants s'entendent pour affirmer que les invalidités devraient augmenter d'au moins 10 % dans les années à venir.** Un consensus s'est également dégagé sur le fait que l'augmentation des invalidités est multifactorielle. Il n'existe pas de cause unique, comme le coronavirus, une manière différente d'appréhender chaque diagnostic ou les changements de prévalences, qui pourrait expliquer cette tendance. Les spécialistes ont plutôt souligné que les interventions précoces et les mesures préventives renforcées étaient décisives pour ralentir cette évolution.

Analyse des données statistiques de PK Rück: les déclarations d'incapacité de travail de près de 250 000 personnes assurées entre 2015 et 2023 ont été examinées. Il apparaît que les déclarations d'incapacité de travail ont augmenté de manière disproportionnée par rapport à l'effectif. Des facteurs tels que la durée de l'incapacité de travail jusqu'à la date de la déclaration, la durée de la procédure jusqu'à la décision de l'office de l'AI, ainsi que les revenus influencent considérablement la probabilité d'invalidité. Les données de PK Rück mettent en évidence l'urgence d'une prise de mesures appropriées pour une intervention précoce.

Plein phare sur le 2^e pilier: constatations et recommandations d'action

Les nouvelles rentes AI ont fortement augmenté par rapport au portefeuille assuré, tant dans le domaine du premier pilier que dans celui du deuxième pilier. Les spécialistes interrogés ainsi que les indicateurs issus des déclarations d'incapacité de travail recueillies par PK Rück laissent présager une nouvelle augmentation à l'avenir.

En plus de l'analyse des données et des prévisions effectuées par les spécialistes, différentes approches d'action ont été discutées au sein du groupe de discussion, qui comportent des exigences à l'égard de différents acteurs. Les approches tiennent compte du fait qu'il y a plus d'un facteur responsable à considérer. Outre l'assurance-invalidité et les assureurs d'indemnités journalières en cas d'invalidité, la politique, les médecins, l'économie et les acteurs de la prévoyance professionnelle peuvent faire beaucoup pour contrer les tendances prévues, notamment dans le domaine de la prévention, en mettant l'accent sur le renforcement psychologique et mental et en privilégiant un soutien précoce.

Contact et informations complémentaires

Regina Knöpfel
CEO PK Rück
T + 423 265 05 59
regina.knoepfel@pkruECK.com

À propos de PK Rück

Nous soutenons les institutions de prévoyance en leur proposant des solutions d'assurance adaptées à leurs besoins et bien pensées pour couvrir les risques d'invalidité et de décès dans le cadre du 2^e pilier. Nos clients et partenaires bénéficient de notre expertise approfondie dans l'évaluation des risques, leur atténuation par la prévention et la réinsertion, ainsi que dans la compréhension de leurs effets grâce à des analyses et des points de référence. Ainsi, nous nous engageons pour une gestion efficace des cas de prestations et limitons activement le nombre de cas d'invalidité, pour le bien de nos clients, des assurés individuels et de la société dans son ensemble. PK Rück a été fondée fin 2004 et compte aujourd'hui 262 000 assurés.